

SECTEUR 2. RUE DES ROSIERS



À l'entrée sud du bourg traditionnel, le site est destiné à accueillir deux nouvelles constructions.

Les haies et talus existants doivent être préservés. À ce titre, un accès mutualisé doit être prévu au niveau de la rue du Stade, ou au croisement plus au nord.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :	0,18 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	11 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	2		
Nombre de logements sociaux (min) :	0		
Système assainissement privilégié :	Individuel		
Programmation estimée :	2023-2027		